

# La réforme de la procédure d'appel issue du décret du 6 mai 2017

Mercredi 21 juin 2017  
de 9h à 12h

eurojuris.fr

## Animé par :

### Gaëtan DI MARINO

Professeur à l'Université d'Aix-Marseille III

### & Jean-David CHAUDET

Responsable de la Commission de Procédure Civile  
Avocat au Barreau de Rennes  
Cabinet Chaudet

## Horaires :

De 9h00 à 12h00  
Soit 3 heures de formation

## Lieu :

Paris  
Hôtel Citadines  
53 ter Quai des Grands Augustins  
75006 Paris

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Programme du séminaire

Etude du décret n° 2017-891 du 6 mai 2017 réformant en profondeur la procédure d'appel avec et sans représentation obligatoire.

- Vers un nouveau régime de l'appel?
- Nouveaux délais, nouvelles sanctions ?
- Quelles codifications de la jurisprudence de la Cour de cassation?

## Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 174 € TTC, soit 145€ H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 360€ TTC, soit 300 € H.T.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société: .....

**Conditions :** Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées. Formation reconnue par le CNB.